

NOTE DE REVUE DE RAP

1. Données de base du projet/programme					
Pays:	République Islamique de Mauritanie	Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Nouakchott « AFTOUT ESSAHLI »			
Référence SAP du projet	PRET INITIAL	PRET SUPPLEMENTAIRE (1 ^{ERE} TRANCHE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE)	DON (2 ^{EME} TRANCHE DU FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE)		
	P-MR-EA0-004	P-MR-EA0-007	P-MR-EA0-008		
Secteur:	Eau et Assainissement		Evaluation	Réal	
Thème	Eau et Assainissement	Coût total du projet (MUC)	155.78	330.35	
			P-MR-EA0-004	P-MR-EA0-007	P-MR-EA0-008
Montant annulé (MUC)	0,102 266,81 soit 0,5 % du prêt	Prêt/Don (MUC)	10,00	9,46	3,588
Date de RAP	Mars 2011	Cofinancement (MUC)			
Date de RAP-EVN	Juillet 2011	Date d'approbation par le Conseil d'administration	24/09/2003	28/05/2008	14/05/2010
Contribution Partenaires Evaluation Million UC	Contribution Partenaires Achèvement Million UC	Date de Signature	16/12/2003	12/11/2008	27/05/2010
FAD : 10	19,46 (prêt) et 3,588 (Don)				
FADES : 70.35	153.15	Date d'entrée en vigueur	08/03/2004	07/05/2009	27/05/2010
FKDEA : 23.24	48.44	Date d'achèvement du projet	31/12/2009 reportée au 31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010
FSD : 21.13	32.21				
BID : 6.69	11.90				

Gvt : 24.37	46.25			
OPEP	5.4			
Responsables du projet (Noms)	Désignation (Siège or BE)	De (mm/aa)		A (mm/aa)
A. R. RAKOTOBE	Directeur Sectoriel (Evaluation)			
M. EL AZIZI	Chef de projet (Evaluation)			
I. LOBE - NDOUMBE	Directeur Régional			
A. KIES	Directeur sectoriel (Achèvement)			
B.BENSASSI	Chef de Projet (Achèvement)			
B.BENSASSI	Chef d'Equipe du RAP			
Evaluateur/Consultante: Mme Aoufa Ezzine			Réviseur/Chargé du Projet : Mr. Foday Turay	

2. Description du projet (Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues pendant la mise en œuvre – projet réel)

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Le Projet d'Aftout Essahli a été conçu afin de remédier au problème de pénurie d'eau dont souffre la ville de Nouakchott et ses environs et qui handicape le développement des activités industrielles et commerciales affectant la vie et l'état de santé des populations. Les besoins de cette dernière en eau sont en augmentation constante. Ils sont estimés à plus de 100 000 m³/j en 2010, 170 000 m³/j en 2020 et 226 000 m³/j en 2030. Ces besoins ne peuvent plus être couverts par la production de la seule nappe disponible, de Trarza estimé à 55,000 m³/jour. C'est dans le but de trouver une solution à ce problème, que le Gouvernement mauritanien a lancé en 2002, une étude en vue d'examiner la possibilité d'approvisionner la ville de Nouakchott en eau à partir du fleuve Sénégal. Cette étude a permis de mettre au point le projet Aftout.

b. Objectifs / Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif sectoriel du projet est d'améliorer l'accès à l'eau potable et ainsi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la couverture des besoins en eau des populations de la ville de Nouakchott en portant la production journalière d'eau de 55.000 m³ en 2007, assurée par l'adduction de la nappe d'Idni, à 170 000 m³ à l'horizon 2020 et 226 000 m³/jour en 2030 par le

recours aux eaux de surface. En plus de l'alimentation en eau potable (AEP) de la ville de Nouakchott, le projet vise, également, la desserte en eau potable des populations rurales situées dans les zones traversées par la conduite d'Aftout Essahli.

A l'achèvement du projet, les effets attendus du projet sont : i) Accroissement du volume d'eau disponible à Nouakchott de 55 000 m³/j à 170 000 m³/j permettant d'alimenter une population urbaine (Nouakchott) d'environ 700 000 habitants en 2010 (après réhabilitation du réseau de distribution). ; ii) Une population rurale d'environ 10 000 habitants alimentée à partir de 2010 ; iii) Plus d'un millier d'emplois créés pendant la durée du chantier ; et iv) Les capacités de la Société Nationale De l'Eau (SNDE), renforcées pour une meilleure organisation des services de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable dans la ville de Nouakchott.

A moyen terme, les effets attendus du projet sont : i) accroissement de la dotation journalière de 40 litres/j/habitant à 73 litres/j/habitant en 2020 ; ii) augmentation du taux de branchement en eau potable à Nouakchott de 35% à 65% en 2015 et 80% en 2020 ; iii) alimentation d'environ 1 million d'habitants à partir de la station de traitement à l'horizon 2020 ; et iv) implantation de plusieurs industries pétrolières (dont au moins une raffinerie) et de conservation de poissons avec la garantie d'une quantité d'eau suffisante.

A long terme, les effets attendus sont : i) Accroissement du taux d'accès à l'eau potable de 60% à 74% en 2015 et plus de 80% en 2030 ; ii) Réduction du taux moyen de prévalence des maladies d'origine hydrique de 13% à 7% en 2015 ; et iii) Réduction de moitié des dépenses nationales de santé liées aux maladies d'origine hydrique en 2030.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et d'une manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Les réalisations physiques attendues du projet sont :

- (i) la construction d'ouvrages de traitement de Béni Nadji pour un débit de 2 m³/s et du PK17 pour un débit d'eau traitée de 1,7 m³/s
- (ii) prise d'eau de 170 000 m³/j depuis la prise d'Aftout construite sur le fleuve Sénégal et stations de pompage des eaux brutes (Aftout, Béni Nadji, Nouakchott PK17)
- (iii) Réservoir surélevé de 1000 m³ au PK 17 ;
- (iv) Alimentation en énergie de Béni Nadji depuis le poste OMVS de Rosso, d'Aftout à partir de Béni Nadji, et du PK 17 à partir de la Centrale SOMELEC de Nouakchott ;
- (v) 2 conduites en parallèle de transport DN 1100 entre Aftout et Béni Nadji (6 kms)
- (vi) la pose d'une conduite de transfert des eaux prétraitées d'une longueur de 170 km ;
- (vii) l'installation d'une réserve d'eau prétraitée, d'une capacité de 129.000 m³ au PK 17 ;
- (viii) la pose d'une conduite de transfert d'eau potable d'une longueur de 19 km et d'un réservoir d'une capacité de 5.000 m³.

Les bénéficiaires visés sont principalement la population de la ville de Nouakchott ainsi que les populations rurales des zones traversées par la conduite d'Aftout Essahli.

d. Principales activités/Composantes:

Description concise et claire des principales composantes, y compris les éventuelles révisions.

Les principales composantes du projet financé par différents bailleurs sont :

- (i) la construction d'un ouvrage de prise et de stations de pompage des eaux brutes ;
- (ii) la mise en place d'ouvrages de traitement des eaux brutes ;
- (iii) la pose d'une conduite de transfert des eaux prétraitées d'une longueur de 170 km ;
- (iv) l'installation d'une réserve d'eau prétraitées, d'une capacité de 120.000 m³ et ;
- (v) la pose d'une conduite de transfert de l'eau potable d'une longueur de 19 km et d'un réservoir d'une capacité de 5.000 m³.
- (vi) consultations, au contrôle et à la supervision des travaux,
- (vii) appui institutionnel et à la gestion du projet.

Le FAD cofinance avec le Gouvernement mauritanien la totalité de la composante E et une partie des composantes F et G. La description des activités financées par le FAD est donnée ci-dessous :

Composante E – Conduite de transfert de l'eau potable et réservoir à Nouakchott:

- **Conduite d'eau potable :** La conduite de transfert de l'eau potable à partir de la station de traitement située au PK.17 est une conduite en fonte ductile (FD) de diamètre 1200 mm et de longueur d'environ 19,6 km. Des réservations sont prévues pour permettre la desserte en route des quartiers traversés, notamment les quartiers défavorisés au sud de la ville.
- **Réservoir du château d'eau :** Un réservoir semi-enterré supplémentaire de 5.000 m³ de capacité utile sera réalisé sur le site du château d'eau, pour renforcer la capacité existante constituée des réservoirs de 5.000 m³ et 1.000 m³ actuellement alimentés par l'adduction de la nappe d'Idini.

Composante F – Consultation, Contrôle et supervision des travaux :

- **Etude d'Alimentation en eau potable et assainissement (AEPA)** des populations rurales : situées le long de l'adduction.
- **Consultant environnementaliste :** Il s'agit d'un expert en environnement recruté au sein de l'UGPA, pour assurer la mise en œuvre des mesures environnementales, notamment la gestion des chantiers, la réalisation des travaux spécifiques environnementaux et sociaux et la recherche des solutions aux problèmes ponctuels environnementaux. Cet expert assurera également la formation des cadres de la SNDE en matière de protection, de gestion et de suivi environnemental.

Composante G – Appui institutionnel et gestion du projet :

- **Appui à la SNDE** sous forme d'équipements et d'outillages : Cet appui concerne la fourniture

à la SNDE d'un lot de matériel informatique, pour renforcer le service commercial, un camion-grue destiné à l'entretien des pompes hydrauliques et un lot d'outillages pour la réparation et l'entretien des réseaux d'eau.

3. Evaluation de la conception et la mise en œuvre (Appréciation par l'évaluateur : i) du caractère complet de la couverture des aspects essentiels et de l'objectivité (preuves adéquates, qualité, discussions) et ii) notations résultants de la comparaison des réalisations actuelles avec les réalisations prévues)

a. Pertinence de la conception du projet (et état de préparation à la mise en œuvre du projet)

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant son réalisme (complexité- capacité de mise en œuvre et environnement), la clarté et la mesurabilité des objectifs ainsi que celle de la chaîne des résultats, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre)

La revue confirme que la conception du projet est satisfaisante, notamment à sa réévaluation, suite au retard de deux ans qu'a accusé le démarrage du projet et l'augmentation de ses coûts. La conception du projet est bien reposée sur des études analytiques sérieuses (volets: technique, économique et financier). Le projet n'a subi aucun changement dans sa conception technique lors de sa réévaluation en 2008 pour un prêt supplémentaire pour couvrir les surcoûts. L'emprunteur et les Bailleurs de Fonds ont bien évalué le projet et ont adopté des mécanismes de gestion et des dispositifs de suivi, de supervision, de contrôle et d'assistance technique. Cependant, la conception du projet initial en 2003 a présenté trois faiblesses : i) sous estimation des coûts et des prix des matériaux, ii) surestimation de la capacité institutionnelle pour la mise en place rapide d'une Unité de Gestion de Projet et dans les procédures de passation de marchés (préparation des DAO, lancement et adjudication des appels d'offres, signature de contrats) ; et iii) cadre logique initial non réalisable dans les délais impartis, sans analyse détaillée des risques ni mesures d'atténuation. C'est à la réévaluation en 2008 que les contraintes de coûts, de délais, de capacité institutionnelle ont été levées.

b. Coût du projet (y compris la contribution de l'Emprunteur), Décaissement, et respect du calendrier (en rapport avec la performance du projet):

Apprécier le degré d'exhaustivité et d'équité du RAP dans la couverture des principaux aspects de mise en œuvre du projet - activités du projet et coûts des extrants (estimation- réalisation; raisons d'éventuels changements/écarts); décaissements (prévus - réels, les raisons d'éventuels lacunes et retards), le respect des délais d'achèvement du projet (et les raisons d'éventuels retards).

Le RAP a traité de manière détaillée les activités du projet, leurs coûts et le retard de 2 ans accusé au démarrage du projet ainsi que les différents calendriers révisés du projet.

A l'évaluation du projet, en juin 2003, le coût global était de 155.78 millions d'UC. Le plan de financement (en millions d'UC) était comme suit: Le FADES (70.35), le FKDEA (23.24), le FSD (21.13), la BID (6.69), la FAD (10) et le Gouvernement mauritanien (24.37).

En juillet 2007, le coût global a été révisé à la hausse à cause de l'augmentation des prix des matières premières (minerais et ferrailles) et une variation importante du taux de change euro/dollar des EU entre 2003 et 2006 date du démarrage effectif du projet. Le nouveau coût a été réévalué à 330.35 millions d'UC (286.29 millions d'UC en devises et 44.06 d'UC en monnaie locale). La contribution des cofinanciers (en millions d'UC) est devenue comme suit : Le FADES (153.15), le FKDEA (48.44), le FSD (32.21), la BID (11.90), la FAD (26) , l'OPEP (5.4), et le Gouvernement mauritanien (46.25).

La contribution du FAD a été portée de 10 millions UC initialement à 26 millions UC à la réévaluation mais a été réellement de 21,048 millions UC à l'achèvement à cause de la baisse de l'allocation de la Mauritanie au titre du FAD 11 réduite d'environ 5 millions d'UC, et ce, à l'issue du dernier exercice d'évaluation de la performance (CPIA).

Le projet a été décaissé à 99,5% ce qui est un taux très satisfaisant puisqu'au dessus du taux moyen de décaissement à la Banque.

Le RAP ne mentionne pas le niveau de financement et de décaissement des autres bailleurs à la clôture du projet, leurs interventions étant en cours de réalisation.

c. Dispositifs de mise en œuvre, Conditions et Accords conclus, et Assistance technique relative:

Evaluer dans quelles mesures le RAP a été exhaustif et équitable dans la couverture des aspects sur les dispositions de mise en œuvre (prévues-actuelles) ; la performance des consultants; la conformité avec les accords conclus dans le cadre du projet; s'il y a une Assistance Technique associée (disponibilité du RAP si le coût de l'AT est au moins de 1 million d'UC).

Le RAP mentionne de manière très sommaire que tous les accords de prêt ont été conclus. Cependant, le rapport aurait dû mentionner que l'entrée en vigueur des différentes conventions des bailleurs de fonds (FADES-FKDEA-FSD-BAD-BID et OPEP) s'est étalée jusqu'à fin 2005. En effet, les cinq « Autres conditions » remplies à différents stades de l'exécution du projet sont relatives au règlement des factures d'eau de l'administration (réalisée en 2005), à l'adoption du Code de l'Eau (réalisée en Février 2005), à la mobilisation des fonds pour la réalisation des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, et au renforcement de la capacité de la SNEDE. Ces trois dernières ont été remplies en 2008, avec beaucoup de retard vu qu'elles impliquaient l'intervention de plusieurs bailleurs de fonds.

d. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Evaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E :

- Conception: - Dans quelles mesures le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes.

- Mise en œuvre: Dans quelles mesures des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité.
- Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La revue juge le suivi –évaluation du projet satisfaisant.

Le projet a prévu comme suivi la soumission, par la Cellule d'Exécution du Projet, de rapports trimestriels de suivi physique, technique et financier de l'exécution du projet. Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés. Globalement le suivi, le contrôle et la supervision soit par la Banque ou par l'emprunteur ont été convenablement assurés. L'implication effective de la SNDE dans le suivi des travaux est jugée insuffisante.

e. Autres questions (comme : protection, Fiduciaire):

Evaluer dans quelles mesures le RAP a traité l'observation des mesures de protection de l'environnement, les exigences fiduciaires, etc.

Le RAP a traité de manière adéquate les aspects environnementaux et fiduciaires. Le projet est classé de Catégorie II. Parmi les hypothèses et risques majeurs identifiés à l'évaluation du projet figure la nécessité absolue de réaliser les réseaux de distribution et d'assainissement de la ville de Nouakchott et l'AEP rurale, qui n'ont pas été réalisées vu le contexte socio-politique non favorable à la mobilisation du financement nécessaire. La mise en œuvre des mesures environnementales, notamment la gestion des chantiers, la réalisation des travaux spécifiques environnementaux et sociaux et la recherche des solutions aux problèmes ponctuels environnementaux, a été réalisée par le Consultant environnementaliste recruté tardivement mais qui a aussi assuré la formation des cadres de la SNDE, en matière de protection, de gestion et de suivi environnemental.

4. Evaluation de la Performance (Appréciation de l'Évaluateur)

a. Pertinence des objectifs du projet : Evaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre)

La pertinence ex-ante et ex-post des objectifs (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes de cohérence avec les priorités de développement du pays, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence ex-ante des objectifs portera également sur la mesure dans laquelle les objectifs étaient réalistes compte tenu des intrants disponibles et du calendrier.

La revue note très satisfaisante la pertinence du projet. Les objectifs du projet étaient très pertinents au moment de l'évaluation du projet et le sont toujours après son achèvement. Le projet est vital pour la ville de Nouakchott vu ses besoins d'alimentation en eau potable (100,000 m³/j) et les limites des capacités de l'unique source d'eau potable (le champ captant d'Idini) avant le projet et estimée à 55,000 m³/j.

b. Efficacité dans la production des extrants:

Evaluer dans quelles mesures les extrants ont été livrés (ou les conditions essentielles dans le cas des prêts programmes). Indiquer le degré de couverture et de discussion par le RAP des extrants du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

La revue confirme que l'efficacité du projet dans la production des résultats est très satisfaisante. Toutes les réalisations physiques attendues du projet (cf. para.2c) ont été réalisées à au moins 99%: i) les ouvrages de traitement de l'eau à Beni Nadji et à Nouakchott (PK 17) ; ii) les stations de pompage d'eau brute de l'Aftout et d'eau pré-traitée à Béni Nadji et d'eau potable à Nouakchott ; iii) les conduites d'adduction d'eau potable ; iv) leur alimentation en énergie ; et v) la pose de conduite de transfert d'eau. Les composantes physiques sont réalisées comme prévu à l'évaluation et aucune modification majeure n'a été constatée. Les différentes composantes du projet sont complémentaires et intégrées (prise, traitement, stockage et adduction de transport) contribuent toutes et au même degré à la réalisation des attentes du projet (production renforcée et eau potable disponible au niveau de la ville de Nouakchott).

La revue note que le projet a connu 2 ans de retard pour son démarrage à cause de lenteurs administratives pour le recrutement de personnel de la Cellule de Projet, des délais importants des procédures de passation de marchés et les surcoûts occasionnés par l'augmentation des prix des minerais et du taux de change.

c. Efficacité dans la réalisation des résultats (effets):

Evaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuve directe), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les

résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section

La revue juge l'efficacité des résultats (effets) non satisfaisante et ne confirme pas la notation du RAP satisfaisante. En effet, même si les composantes physiques ont été réalisées, les rendements et les effets du projet restent tributaires de la réhabilitation du réseau de distribution et des ouvrages d'assainissement actuellement en cours et financés par les autres bailleurs. Le climat socio politique en Mauritanie a retardé l'intervention des autres bailleurs ce qui n'a pas permis de réaliser simultanément les composantes du projet, y compris celles de réhabilitation de réseau d'eau et d'assainissement. La revue ne confirme pas que les effets suivants attendus à l'achèvement du projet ont été réalisés de manière satisfaisante mais qu'ils sont potentiellement satisfaisants à l'achèvement de la totalité du projet et non de la partie du projet financée par le FAD. Les effets non atteints concernent le volume d'eau de 170 000 m³/j alimentant une population de 700 000 habitants et la population rurale de 10 000 habitants ayant accès à l'eau potable. La revue confirme que les effets suivants ont été réalisés : i) plus de 1000 emplois créés pendant la durée du chantier ; et la SNDE renforcée par une assistance technique pour une meilleure organisation des services de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures de production, d'adduction et de distribution d'eau potable dans la ville de Nouakchott.

d. Efficiences dans l'obtention des extrants et des effets:

Evaluation du degré d'obtention des extrants et des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficiente. La notation du RAP devrait être commentée. Les éléments de preuves/évidences comprendront les taux de rentabilité interne économique et financière (TRIE; TRIF), le respect du calendrier (retard/avance) et des coûts (dépassement/sous-utilisation) et des indications sur la performance d'exécution du projet. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

L'efficiences dans l'obtention des extrants et des effets est jugée satisfaisante. L'évaluation de la rentabilité économique et financière a été faite en deux temps : à l'évaluation en 2003 et en 2008 suite à la réévaluation des coûts des différentes composantes du projet. Dans les deux situations, le projet reste rentable économiquement et financièrement. Le TRIF a été recalculé à la réévaluation du projet en 2008 sur la base d'une période d'exploitation de 25 ans représentant la durée de vie moyenne des ouvrages du projet. Le projet ne comportant pas d'ouvrages de distribution de l'eau aux consommateurs, le TRIF a été calculé sur la base du prix de vente de l'eau au consommateur (300 MRO/m³) diminué des coûts de distribution (100MRO/m³), à savoir 200 MRO/m³. Il est de 3,9% contre 4,2% à l'évaluation du prêt initial en 2003, ce qui reste un taux satisfaisant. Cette baisse s'explique par l'augmentation de plus de 109% des coûts d'investissement. Cependant, l'augmentation du prix de vente de l'eau (+93%) a compensé

l'incidence négative de l'inflation des coûts maintenant le TRIF positif.

Les bénéfices économiques du projet expriment la valeur de la quantité d'eau additionnelle résultant du projet et résultent d'une double valorisation : d'une part la valeur d'une quantité d'eau additionnelle aux consommateurs ayant déjà accès à l'eau dont le prix est de 300 MRO/m³ et d'autre part la valeur d'une quantité d'eau additionnelle aux populations non pourvues d'eau et qui l'achètent aux revendeurs à 900 MRO/m³. Le TRIE calculé à la réévaluation en 2008 est de 16,4% contre 17,4% à l'évaluation. Cette légère baisse s'explique par l'augmentation des coûts d'investissement. Ce TRIE reste satisfaisant puisque supérieur au coût d'opportunité du capital (10%).

Les calculs du TRIF et du TRIE n'ont pas été recalculés à l'achèvement du projet car la majorité des autres composantes étant en cours d'exécution et la contribution du FAD ne représentant que 6% du coût du projet. Les deux projets touristiques actuellement en cours de réalisation et non prévus à l'évaluation du projet, et dont les besoins globaux à terme sont évalués à environ 40 000 m³/j seront desservis à partir de l'eau potable du projet et confortent de manière significative la rentabilité économique et financière du projet.

Le retard global par rapport aux prévisions de l'évaluation faite en 2003 est de deux (2) ans. Il est d'un (1) an par rapport aux prévisions élaborées en 2008 (réévaluation du coût du projet et son calendrier d'exécution).

e. Résultats de développement du projet :

Evaluer, dans quelles mesures, les objectifs qui s'y rapportent (extrants, résultats de développement) ont été atteints, de façon efficiente, en temps opportun ou sont susceptibles de l'être. Ceci devrait conduire à une note calculée reflétant les notes sur les extrants/pertinence, Effets/Efficacité et Respect du calendrier/Efficience. Deux notes sur les résultats du projet seront fournies: (i) selon la définition opérationnelle du RAP (extrants, résultats, respect du calendrier) et (ii) conformément aux directrices d'OPEV (pertinence, efficacité, et efficience (y compris le respect des délais). L'évaluateur peut annuler la note calculée et donner en conséquence une justification. Les trois composantes sont pondérées de façon équitable.

Les résultats de développement du projet sont potentiellement satisfaisants. Le projet est hautement vital pour la Mauritanie, destiné à assurer à son achèvement, l'approvisionnement régulier en eau potable à près du tiers de la population (1 million de personnes) et aura un impact positif sur les conditions de vie et de santé des populations et sur les activités commerciales et industrielles du pays dont le développement est handicapé par la pénurie d'eau. Les réalisations physiques du projet ont été exécutées et ont permis d'éviter la pénurie d'eau que risquait le pays. A son achèvement, y compris les composantes financées par les bailleurs et actuellement en cours, le projet permettra d'augmenter le niveau disponible à Nouakchott permettant, une fois le réseau de distribution d'eau réhabilité, d'y alimenter en eau potable une population de 700 000 habitants et une population rurale de 10 000 habitants. A l'achèvement du prêt FAD, seule la population qui avait déjà un réseau de distribution d'eau a vu une amélioration du ravitaillement

en eau potable. Les autres bénéficiaires du projet ne bénéficieront d'eau potable que lorsque le réseau de distribution d'eau financé par les autres bailleurs sera mis en place. C'est pour cette raison que la revue précise que les résultats de développement sont potentiellement satisfaisants. Les procédures de la Banque requièrent que le RAP soit rédigé à l'achèvement du prêt même si les autres composantes du projet financées par les autres bailleurs ne sont pas complétées. Afin de mieux évaluer les effets du projet, la revue recommande que le RAP concerne l'achèvement de tout le projet, tous bailleurs confondus, et non la partie FAD, et ce d'autant plus que comme c'est le cas, le financement FAD ne représente qu'un faible pourcentage du coût du projet.

f. Risques pesant sur la viabilité des résultats obtenus par le projet

Au moment de l'évaluation, indiquer le risque que les résultats du projet (ou ceux attendus) ne puissent pas être maintenus (ou atteints). En faisant des observations sur les facteurs de risque énoncés dans le RAP, une justification solide (y compris celle des facteurs additionnels pouvant diminuer/augmenter le risque) devrait être fournie pour l'évaluation du risque global de résultats de développement. Le risque doit être évalué comme étant élevée (4); substantielle/modérément élevé (3); modérée (2) et négligeable (1).

Le RAP a bien indiqué que les risques du projet sont :

- a- la faiblesse éventuelle du cadre institutionnel dans lequel il sera géré. Pour atténuer ce risque, les dispositions qui ont été prévues lors de l'évaluation du projet en 2003 consistaient essentiellement à : (i) la création d'une Autorité de Régulation du secteur, qui est devenu fonctionnelle depuis fin 2006 ; (ii) l'adoption du Code de l'Eau (qui constituait une condition du prêt initial FAD au profit du projet), et sa mise en application depuis février 2005 ; et (iii) la formation et le renforcement de la SNDE (l'Agence d'exécution du projet), dans ce cadre, deux conventions de partenariat ont été signées avec la SONEDE (Tunisie) et l'ONEP (Maroc) et un plan général d'action pour le renforcement de la capacité de la SNDE à court et à moyen terme a été élaboré par la SNDE avec l'appui du FADES. Ces actions doivent être soutenues aussi bien par les Bailleurs de Fonds que par le Gouvernement Mauritanien. Tout relâchement de la part de chaque partie prenante aura, sans doute, des effets négatifs sur les résultats et sur les rendements du projet.
- b- L'absence du réseau de distribution et d'assainissement La durabilité du projet est fortement conditionnée par la mise en place d'un réseau de distribution et d'un réseau d'assainissement liquide de la ville de Nouakchott performants pour assurer la distribution et l'épuration des eaux usées. Le retard dans la réalisation de ces deux réseaux constitue des risques majeurs sur la durabilité du projet ainsi que sur l'impact du projet sur l'environnement.
- c- Le retard accusé par le projet dans l'alimentation des populations rurales des zones traversées ce qui peut constituer un risque pour les conduites (casses, sabotage) et une contre performance du projet. Les études sont réalisées mais les modalités pratiques pour la mise en œuvre ne sont pas encore arrêtées (financement des investissements & exécution des travaux). Tout relâchement ou retard dans la réalisation des infrastructures d'AEPR constitueront de véritables menaces qui pourraient affecter les rendements du projet

g. Résultats/impacts additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, les mesures de protection, les aspects institutionnels, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

La réalisation des différentes composantes du projet aura des retombées positives sur d'autres secteurs de l'économie en Mauritanie: l'habitat, le tourisme, l'industrie, l'éducation, la santé (diminution des maladies d'origine hydriques et des dépenses de santé) et l'environnement. Ces retombées sont particulièrement importantes sur l'emploi aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le projet incite à la prise en compte des impératifs de protection environnementale à large échelle dans le cadre du cycle de l'eau (la production d'eau potable est assurée, la distribution en phase de lancement des appels d'offres, l'assainissement liquide en phase d'affinage du Schéma Directeur pour le choix des variantes et l'évaluation des coûts des investissements). Le projet assure la production d'eau potable pour répondre aux besoins à moyen et long terme de la ville de Nouakchott. Les infrastructures réalisées assureront la fourniture d'eau aux deux zones touristiques et industrielles de grande envergure (projet Ribat Albahr et Diar Alkataria). Il favorisera, par conséquent, l'essor des secteurs de l'industrie et du tourisme d'une manière significative qui augmenteront, par l'utilisation de l'eau et les paiements de leurs redevances, la rentabilité du projet.

h. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et renoter la performance durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; clôture) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP (voir en annexe, les composantes).

La performance de l'Emprunteur est jugée satisfaisante. Le RAP a bien identifié les défaillances de l'emprunteur. L'Emprunteur a assuré une bonne coordination entre les bailleurs de fonds et a été répondant à leurs recommandations, ce qui a été un facteur de succès de la mise en œuvre du projet. Cependant, l'Emprunteur n'a pas assuré de manière adéquate le suivi environnemental du projet et a démarré avec retard, les mesures d'atténuation des risques qu'encourent actuellement les réalisations du projet et identifiées pourtant depuis l'évaluation. L'étude environnementale n'a été faite qu'en 2009, les appels d'offre pour la réalisation du réseau de distribution sont lancés mais celui d'assainissement risque de connaître des retards.

i. Performance de la Banque (préparation/évaluation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision):

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et renoter la performance durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; clôture) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP (voir en annexe, les composantes).

La performance de la Banque est satisfaisante. La Banque a pu rattraper les défaillances de la conception du projet et citées plus haut. La Banque aurait dû être plus attentive à l'ordonnement des phases du projet afin que celui-ci atteigne ses objectifs et aurait dû être

plus vigilante pour la prise en charge des mesures environnementales durant la mise en œuvre du projet.

g. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme, et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Le RAP juge de manière généreuse les rendements des effets qu'il juge très satisfaisants. L'objectif spécifique du projet portant sur la production d'eau potable a été atteint. Cependant, l'objectif global du projet, qui est de desservir la population de Nouakchott et les populations rurales traversant la zone du projet en eau potable n'est pas atteint. La production d'eau a été réalisée mais pas sa distribution vu que les réseaux de distribution et d'assainissement ne sont pas encore réhabilités. Ainsi, les effets du projet restent tributaires de la réhabilitation des réseaux de distribution et d'assainissement et sont à l'achèvement des composantes du projet financées par le FAD non satisfaisants.

5. Principaux enseignements et recommandations (Appréciation de l'évaluateur)

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP. Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici

Le RAP a confondu leçons et recommandations. La revue reformule les leçons de la manière suivante :

- i) Une estimation des coûts du projet basée sur une estimation réaliste des différentes matières premières et des prestations de service internationales et tenant compte de l'évolution des taux de change est nécessaire pour éviter les surcoûts et les retards durant la mise en œuvre du projet ;
- ii) La réalisation et le suivi des mesures environnementales contribue à l'atteinte des objectifs du projet ;
- iii) la coordination des phases des projets cofinancés par plusieurs bailleurs et l'ordonnancement de l'exécution des différentes activités de manière optimale permet au projet d'atteindre ses objectifs dans les délais prévus ;
- iv) la coordination des bailleurs par une entité indépendante et autonome pour la gestion de tous les aspects liés à la gestion du projet contribue au succès du projet ; et

v) L'assistance technique apportée par la SONEDE (Tunisie) et l'ONEP (Maroc) à la SNDE (renforcement des capacités) sont des éléments positifs et des mesures d'accompagnement nécessaires pour assurer la prise en charge et la gestion du projet d'une manière durable dans un cadre institutionnalisé.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuel accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

La revue reformule les recommandations de la manière suivante :

i) L'estimation des coûts du projet à la conception devrait être faite de manière détaillée tenant compte de l'évolution des prix des matières premières, des prestations de service et de la variation de change ;

ii) La gestion du projet par l'UGP (mission ad hoc) semble la plus appropriée et la plus adaptée aux projets similaires au projet Aftout Essahli et qui sont cofinancés par plusieurs bailleurs et à composantes séparées mais interdépendantes. Cependant, cette formule devrait être accompagnée dès le démarrage des travaux par des mécanismes et des modalités pratiques pour assurer le transfert du savoir faire de l'UGP à l'institution qui sera chargée de la gestion des installations après leur achèvement du projet (capitalisation de l'expertise pour une meilleure prise en charge) ;

iii) Les mécanismes et les dispositifs de coordination et d'assistance technique pour la bonne exécution du projet devraient être mis en place au démarrage du projet ;

iv) Le mécanisme de coopération régionale et de partage des « bonnes pratiques » tel qu'il a été fait par la SNEDE et l'ONEP, dans le cadre du renforcement institutionnel de la SNDE devrait être développé au niveau sous-régional ; et

v) Les mesures environnementales et d'atténuation des risques majeurs du projet portant sur les réseaux de distribution et d'assainissement liquide, et qui conditionnent l'atteinte de l'objectif global du projet, devraient être mises en œuvre dans les délais impartis, et ce, afin de ne pas affecter les rendements globaux du projet.

6. Commentaires sur la qualité du RAP et du respect des délais (ponctualité)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou partie des critères suivants et d'autres (le cas échéant):

- Qualité et exhaustivité des évidences et des analyses du RAP pour justifier les notations
- Objectivité / honnêteté des appréciations du RAP
- Cohérence interne des appréciations du RAP : inexactitudes ; incohérences (en diverses sections entre les textes et les notes); cohérence entre la note globale et les notes des composantes individuelles)
- Identification et évaluation des facteurs clés (interne et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) qui ont affectés la conception et la mise en œuvre.
- Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.
- Solidité des procédures de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui aux appréciations du RAP.
- Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, incluant les annexes et d'autres données fournies)
- La mesure dans laquelle les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et basés sur les appréciations du RAP (éléments de preuves et analyse):
- Clarté et exhaustivité globale du RAP
- Autres (à spécifier)

La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaire (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1).

Commentaires sur le degré de conformité du RAP avec les directives pour l'établissement de RAPs et en rapport avec les directives d'OPEV.:

- Respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1)
- Degré de participation de l'Emprunteur, Co-financiers et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme élevé/exemplaire (4), or substantiel/significatif (3), or modéré (2), ou négligeable (1)
- Autres aspects (à spécifier)

La qualité du RAP est satisfaisante. Le RAP a couvert tous les aspects du projet mais a été généreux sur l'appréciation des rendements alors que ceux-ci ne sont pas encore atteints. Le RAP a été réalisé dans les trois mois suivant la clôture du projet ce qui est un délai exemplaire.

6. RESUME DE L'EVALUATION

Critères	RAP	Revue de RAP	Raison de désaccords/Commentaires
Pertinence de la conception:	3	3	La revue précise que la conception du projet l'est à sa réévaluation et non à son évaluation initiale qui est plutôt non satisfaisante à cause de sous estimation des coûts du projet, sur estimation de la capacité institutionnelle dans les procédures de recrutement et de passation des marchés et cadre logique non réalisable et peu élaboré
Pertinence des objectifs:	4	4	Le projet est hautement vital pour la Mauritanie qui risque une pénurie d'eau. le projet s'inscrit dans la continuité du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le pays pour 2001-2004
Efficacité dans la réalisation des produits:	4	4	Toutes les réalisations physiques ont été réceptionnées : stations de pompage, de traitement de l'eau, les conduites d'adduction d'eau potable, leur alimentation en énergie et pose de conduite de transfert.
Efficacité dans la réalisation des effets :	3	2	Les effets du projet n'ont pas été atteints à la date de l'achèvement du prêt FAD (les autres composantes financées par les autres bailleurs et représentant la majorité du projet, sont en cours de réalisation) et sont tributaires de la réhabilitation des réseaux de distribution et d'assainissement. La production d'eau a été assurée mais pas sa distribution.
Efficience dans la réalisation des produits et des effets dans le temps imparti :	3	3	Retard de 2 ans pour le projet initial et d'un an dans l'exécution du projet réévalué.
Efficience dans la réalisation des produits et des effets – autres critères	4	4	Prêt décaissé à 99,5%
Efficience globale dans la réalisation des produits et des	3	3	TRIE= 16,4% contre 17,4% à l'évaluation et supérieur à 10% le

effets			coût d'opportunité du capital TRIF= 3,9% contre 4,2% à l'évaluation
Risques liés au maintien des résultats de développement:	1	1	Risques liés principalement à :i) la réhabilitation des réseaux de distribution et d'assainissement, ii) la faiblesse du cadre institutionnel. Les mesures de mitigation ont été prévues à la réévaluation du projet (cofinancement du projet par les autres bailleurs, création d'une autorité de régulation et renforcement de la SNDE)
Performance de l'Emprunteur:	3	3	Lenteur dans le démarrage du projet et retard dans la prise en charge des aspects environnementaux
Performance de la Banque:	3	3	Faiblesses à la conception redressées à la réévaluation du projet. Bonne coordination entre bailleurs malgré la complexité du projet.
Qualité du RAP:		3	La qualité du RAP est satisfaisante.

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'OPEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être «partiellement satisfaisant »

8. Priorité pour des futurs travaux d'évaluation: Rapport d'évaluation de la performance du projet, Evaluation d'impact, revues par pays/secteur ou études:

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations. X

(projet cofinancé en grande partie par les autres bailleurs et encore en cours de réalisation)

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a)
- b)
- c)

Action de suivi par OPEV:

**Vérification par le Chef de Division
Directeur**

Approbation du

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone et par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe: Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.

NOTE D’EVALUATION DU RAPPORT D’ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)
Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
Pertinence des objectifs du projet & Conception	Pertinence des objectifs du projet			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4	4	Le projet est hautement vital pour la Mauritanie qui risquait une pénurie d'eau. le projet s'inscrit dans la continuité du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le pays pour 2001-2004
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	2	2	Le projet comme présenté dans le cadre logique à l'évaluation en 2003 n'était pas réalisable dans les délais impartis. Le schéma d'exécution des travaux était contraignant ce qui a été à l'origine de sa révision deux fois lors de la phase mise en œuvre du projet en 2008 et 2009
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Le projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque dans le pays orientée vers la lutte contre la pauvreté
	4. Les objectifs du projet	4	4	Le projet est conforme au Plan

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	sont conformes aux priorités générales de la Banque			Stratégique 2003-2007 de la Banque et s'inscrit dans la poursuite des Objectifs de Développement du Millénaire. Il contribue de plus à la réalisation des objectifs de l'initiative de la Banque pour l'alimentation en eau potable des populations rurales à travers le financement des travaux d'AEP des populations rurales par la réalisation d'une étude d'AEPA
	5. Les objectifs du projet restent pertinents au moment de la préparation du RAP	n/a	4	Les objectifs du projet restent très pertinents après son achèvement. Le projet est vital pour la ville de Nouakchott vu ses besoins d'alimentation en eau potable (100,000 m3/j) et les limites des capacités de l'unique source d'eau potable (le champ captant d'Idini) avant le projet et estimée à 55,000 m3/j.
	Notation de la pertinence des objectifs	4	4	
Conception du projet et état de préparation pour la mise en œuvre				
	1. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	2	2	Durant le cycle du projet deux cadres logiques ont été élaborés car à l'évaluation en juin 2003, la première version était simplifiée et ne prévoyait pas un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet
	2. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	2	2	Le 2 ^{ème} cadre logique établi en 2008 a intégré les données de la période (2003-2006) et énonce les objectifs et les résultats

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
				attendus par le projet de manière quantifiable et mesurable. Cependant, les indicateurs objectivement vérifiables pour les rendements et les effets transversaux ne sont pas suffisamment détaillés
	3. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	2	2	Le cadre logique a dû être réécrit de manière détaillée pour refléter les hypothèses et risques du projet.
	4. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays	3	2	Le projet a accusé 2 ans de retard au démarrage à cause de la faiblesse institutionnelle du pays en matière de passation de marché et les lenteurs dans la mise en place d'une cellule de gestion du projet. Le projet a dû être réévalué pour tenir compte de ces contraintes
	5 La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	2	2	Validé à la réévaluation du projet, les risques de faiblesse institutionnels et de non desserte des zones rurales n'étaient pas identifiés à l'évaluation
	6. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	4	4	Les acquisitions des biens, travaux et services financées par la Banque se sont faites conformément aux règles de procédure de la Banque.
	7. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	Les responsabilités pour la mise en œuvre du projet ont été clairement définies (Bailleurs de Fonds & emprunteur)

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	8. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	4	4	Les acquisitions des biens, travaux et services financées par la Banque se sont faites conformément aux règles de procédure de la Banque. Les documents-types d'appel d'offres de la Banque ont été utilisés pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et les modes de passation des marchés ont été conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du projet. Les documents requis étaient prêts au moment de l'évaluation.
	9. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	3	3	Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés. Globalement le suivi, le contrôle et la supervision soit par la Banque ou par l'emprunteur ont été convenablement assurés. L'implication effective de la SNDE dans le suivi des travaux est jugée insuffisante.
	10. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet	4	4	Les données pour la conception du projet partiellement disponibles ont été complétées.
	Notation de la conception du projet et de l'état de la préparation pour sa mise en œuvre	3	3	La revue précise que cette notation concerne le projet à la réévaluation en 2008
	Note globale de la pertinence des objectifs et de la conception	3	3	
Réalisation des produits du projet*	1-la construction d'ouvrages de traitement de Béni Nadji pour un débit de 2 m ³ /s et du PK17 pour un débit d'eau	4	4	Tous ces produits ont été réalisés à 99% et la réception

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	traitée de 1,7 m3/s			provisoire a eu lieu à l'achèvement du projet (la partie financée par le FAD).
	2- prise d'eau de 170 000 m3/j depuis la prise d'Aftout construite sur le fleuve Sénégal et stations de pompage des eaux brutes (Aftout, Béni Nadji, Nouakchott PK17)	4	4	
	3- Réservoir surélevé de 1000 m3 au PK 17	4	4	
	4- Alimentation en énergie de Béni Nadji depuis le poste OMVS de Rosso, d'Aftout à partir de Béni Nadji, et du PK 17 à partir de la Centrale SOMELEC de Nouakchott ;	4	4	
	5- 2 conduites en parallèle de transport DN 1100 entre Aftout et Béni Nadji (6 kms)	4	4	
	6- pose d'une conduite de transfert des eaux prétraitées d'une longueur de 170 kms	4	4	
	7- installation d'une réserve d'eau prétraitée, d'une capacité de 129.000 m ³ au PK 17	4	4	
	8- la pose d'une conduite de transfert d'eau potable d'une longueur de 19 km et d'un réservoir d'une capacité de 5.000 m ³ .	4	4	
	NOTE GLOBALE D'PRODUITS	4	4	
Réalisation des Effets	1- Accroissement du volume d'eau disponible à Nouakchott de 55 000 m ³ /j à 170 000 m ³ /j	3	3	Production d'eau améliorée à Nouakchott

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	2- 700 000 habitants en 2010 (après réhabilitation du réseau de distribution) alimentée en eau potable	3	2	Ceci reste tributaire de la réhabilitation du réseau de distribution et des ouvrages d'assainissement actuellement en cours et financées par les autres bailleurs.
	3- Population rurale d'environ 10 000 habitants alimentée à partir de 2010	3	1	Etude environnementale réalisée mais modalités de financement et de mise en œuvre non arrêtées
	4- Plus d'un millier d'emplois créés pendant la durée du chantier	3	2	Le RAP ne donne pas de preuve de collecte de cette donnée
	5- Les capacités de la SNDE renforcées	3	3	Assistance technique apportée par la SONEDE (Tunisie) et l'ONEP (Maroc)
	NOTE GLOBALE DES EFFETS DU PROJET	3	2	
Effets additionnels (non pris en compte dans la cadre logique), leur importance étant notée haute (4), substantielle (3), modérée (2), négligeable (1)	Développement institutionnel			
	Genre	3	3	Amélioration de l'accès à l'eau potable (quantité & qualité), à l'amélioration des conditions de vie des foyers mauritaniens à Nouakchott, et en particulier celles des filles et des femmes qui se trouvent confrontées aux tâches ménagères et sont souvent les plus affectées par les pénuries d'eau
	Environnement & Changements climatiques	3	3	Retombées positives sur l'environnement et sur la santé des populations (diminution des maladies d'origine hydriques et des dépenses de santé)
	Réduction de la pauvreté	3	3	La fourniture d'eau aux deux zones touristiques et industrielles de grande envergure (projet Ribat Albahr et Diar Alkataria) favoriseront l'essor des secteurs de l'industrie et du tourisme d'une manière significative.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	Note globale des effets additionnels	3	2	
Efficience dans la réalisation des produits & des effets	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	3	3	Retard de 2 ans par rapport à l'évaluation initiale et 1 an par rapport à la réévaluation.
	Taux de rendement (à préciser si applicable)	3	3	TRIE =16,4% > 10% taux d'opportunité du capital et TRIF =3,4% , les 2 satisfaisants
	Autres critères (à spécifier)			
	NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE DU PROJET	3	3	
Risques sur la viabilité (durabilité) des effets du projet **	Principaux risques (Préciser les risques courants pour servir de base pour la notation)	2	2	i) la réhabilitation des réseaux de distribution et d'assainissement, ii) la faiblesse du cadre institutionnel. ; et iii) le risque de sabotage des populations rurales non alimentées en eau potable. Toutefois, ces risques devraient être minimales une fois la totalité du projet réalisée.
<p>* Les notations des extrants doivent être pondérées par coût relatifs des extrants (voir format RAP). La note globale est donnée Très bien, Bien, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>** Le risque global pour la durabilité des effets du projet est noté comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Elevé (H) : 4 (ii) Substantiel/significatif (S) : 3 (iii) Modéré (M) : 2 (iv) Négligeable (N): 1 (v) Incapable de noter (UTS) (vi) NA 				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
2	Conception et état de préparation			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement	4	4	Le projet est hautement vital pour la Mauritanie qui risquait une pénurie d'eau. le projet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
	du pays			s'inscrit dans la continuité du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le pays pour 2001-2004
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	2	2	Le projet comme présenté dans le cadre logique à l'évaluation en 2003 n'était pas réalisable dans les délais impartis. Le schéma d'exécution des travaux était contraignant ce qui a été à l'origine de sa révision deux fois lors de la mise en œuvre du projet en 2008 et 2009
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Le projet est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque dans le pays orientée vers la lutte contre la pauvreté. L'amélioration de l'accès à l'eau potable figure parmi les priorités des documents de stratégie de la Banque en Mauritanie (2002-2004 et 2006-2007)
	4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4	4	Le projet est conforme au Plan Stratégique 2003-2007 de la Banque et s'inscrit dans la poursuite des Objectifs de Développement du Millénaire. Il contribue de plus à la réalisation des objectifs de l'initiative de la Banque pour l'alimentation en eau potable des populations rurales à travers le financement des travaux d'AEP des populations rurales par la réalisation d'une étude d'AEPA
	5. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de	2	2	Le cadre logique réalisé par la Banque à l'évaluation initiale du projet était peu détaillé. et ne prévoyait pas un enchaînement

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
	développement du projet.			causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet
	6. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	2	2	Le 2 ^{ème} cadre logique établi en 2008 a intégré les données de la période (2003-2006) et énonce les objectifs et les résultats attendus par le projet de manière quantifiable et mesurable. Cependant, les indicateurs objectivement vérifiables pour les rendements et les effets transversaux ne sont pas suffisamment détaillés
	7. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	2	2	Le cadre logique a dû être réécrit de manière détaillée pour refléter les hypothèses et risques du projet.
	8. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays.	3	2	La Banque a surestimé à l'évaluation la capacité institutionnelle du pays en matière de passation de marché et de mise en place d'une cellule de gestion du projet. et le projet a accusé 2 ans de retard au démarrage. Le projet a dû être réévalué pour tenir compte de ces contraintes
	9. La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	2	2	Validé. LA Banque n'a pas identifié à l'évaluation les risques de faiblesse institutionnels et de non desserte des zones rurales.
	10. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi	4	4	La Banque a renforcé l'application des procédures d'acquisition des biens, travaux et

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
	et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires..			services financées par la Banque conformément à ses règles de procédure.
	11. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	Les responsabilités pour la mise en œuvre du projet ont été clairement définies (Bailleurs de Fonds & emprunteur)
	12. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	4	4	La Banque a renforcé l'application de ses procédures d'acquisition des biens, travaux et services selon ses règles. Les documents-types d'appel d'offres de la Banque ont été utilisés pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et les modes de passation des marchés ont été conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du projet. Les documents requis étaient prêts au moment de l'évaluation.
	13. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	3	3	Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés. La Banque a bien assuré globalement le suivi, le contrôle et la supervision.
	14. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet.	4	4	Les données pour la conception du projet partiellement disponibles ont été complétées.
	NOTE DE LA CONCEPTION ET L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	3	3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
----------	---------------	-------------	-----------------	---------------

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Performance de la Banque	Supervision			
	1. Conformité de la Banque avec :			
	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de protection environnementale 	2	2	A l'évaluation, la Banque n'a pas identifié des mesures précises à mettre en œuvre pour la prise en charge des mesures environnementales. La Banque a rappelé, sans grand succès, l'importance de ces mesures durant la supervision
	<ul style="list-style-type: none"> Les Dispositions fiduciaires 	4	4	LA Banque a bien fait respecter les engagements et appliquer les mécanismes de contrôle de l'utilisation des fonds
	<ul style="list-style-type: none"> Les accords conclus dans le cadre du projet 	4	4	Tous les accords ont été respectés
	2. La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	4	4	La Banque a mobilisé les compétences nécessaires pour assurer la supervision du projet. Les rapports et les aides mémoires sont disponibles à la Banque et à l'UGP.
	3. La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	4	4	Le dispositif de surveillance et de suivi du projet mis en place par la Banque est jugé satisfaisant (règles et procédures, en matière d'acquisition, rapport d'audit, mission de supervision).
	Le RAP a été fourni à temps		4	Le RAP a été fourni 3 mois après l'achèvement du projet
	NOTE DE LA SUPERVISION	4	4	
	Livraison dans les délais du RAP		4	
	NOTE GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE	3	3	
La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
<p>la moyenne des sous-critères.</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Très satisfaisant (HS) : 4 (ii) Satisfaisant (H) : 3 (iii) Moyen (US) : 2 <p>Médiocre (HUS): 1</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Performance de l'Emprunteur	Conception et état de préparation			
	1. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	4	4	Le projet est cofinancé par plusieurs bailleurs et a été bien coordonné et orchestré par l'UGP
	2. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	4	3	Le projet a accusé un retard de démarrage à cause entre autres, de DAO non prêts
	3. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés; la collecte des données de base est achevée ou en cours	3	3	Validé. LA collecte des données de base a été achevée mais avec un peu de retard
	NOTE SUR LA CONCEPTION ET L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	3	3	
	Mise en œuvre			
	1. L'Emprunteur s'est conformé aux :			
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de protection environnementale 	2	2	Les mesures environnementales ne sont pas suffisamment prises en charge lors de la mise en œuvre du projet. L'étude environnementale faite qu'en 2009. les mesures d'atténuation identifiées n'ont pas encore démarré. Les appels d'offres pour réaliser le réseau de distribution sont lancés mais les investissements dans l'assainissement risquent de connaître des retards.
	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions fiduciaires 	4	4	L'emprunteur a satisfait ses engagements en mettant en place les budgets nécessaires pour la réalisation des différentes composantes du projet. Le suivi et le contrôle

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
				des dépenses ont été assurés par l'UGP appuyée par un auditeur externe et par l'agence d'exécution du projet (SNDE).
	<ul style="list-style-type: none"> Accords conclus dans le cadre du projet 	4	4	Les obligations réciproques ont été respectées.
	2. L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet.	3	3	Les recommandations faites lors des missions de supervision de la Banque sont partagées avec l'emprunteur et l'UGP et sont généralement prises en considération. Le Gouvernement n'a pas pris suffisamment en compte les recommandations qui ont porté sur les mesures environnementales et sur la nécessité d'activer les actions prévues pour la distribution et l'assainissement. Celles-ci ne sont pas suffisamment prises en charge par les départements ministériels concernés.
	3. L'emprunteur a collecté et utilisé les informations de suivi pour la prise des décisions.	3	3	Les rapports de suivi et de supervision sont utilisés par l'UGP et les recommandations sont généralement prises en compte. Les recommandations qui concernent l'aspect institutionnel et organisationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement connaissent à la date d'achèvement du projet des retards dans leur mise en œuvre.
	NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE	3	3	
	OVERALL BORROWER PERFORMANCE SCORE	3	3	
La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validatio n OPEV	Justification
	(iv) Très satisfaisant (HS) : 4 (v) Satisfaisant (H) : 3 (vi) Moyen (US) : 2 Médiocre (HUS) : 1			

CONCEPTION DU SUIVI ET EVALUATION (S&E), MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Conception du S&E	Conception du S&E			
	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	3	3	Le suivi est relativement simple et a consisté en des rapports d'activité technique et financier trimestriels
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	3	3	Cellule de projet
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre	n/a		
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	3	3	Le Gouvernement a complété les données partiellement disponibles à la conception.
	NOTE DE LA CONCEPTION	3	3	
Mise en œuvre du S&E	Mise en œuvre du S&E			
	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	3	3	Une cellule de gestion du projet a été mise en place pour le suivi du projet
	L'emprunteur a collecté et analysé les données pertinentes de S&E	3	3	Les rapports de suivi ont été soumis de manière régulière
	NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE	3	3	
Utilisation du S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	3	3	Les changements qu'a connu le projet et les décisions prises sont basés sur les informations de suivi du projet
	Utilisation des informations de suivi pour la préparation des rapports de projet	3	3	Les rapports de supervision et de suivi du projet sont basés sur les informations de suivi
	Autres à préciser			
	NOTE DE L'UTILISATION	3	3	
	NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E	3	3	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	3	Le RAP a fait une bonne analyse des performances du projet et a fourni les arguments qui sous tendent les différentes appréciations.
2. Degré d'objectivité des notes dévaluation du RAP	3	Les appréciations et les notations du RAP sont objectives
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	Les notations du RAP sont consistantes et sont cohérentes entre la note donnée et les explications qui sous-tendent la note. L'efficacité des effets a été généreusement notée par le RAP.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre	3	Le RAP a bien identifié les faiblesses du cadre logique initial et a bien argumenté la réévaluation du projet en 2008
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires et de l'alignement et l'harmonisation.	3	Les règles et procédures de la Banque ont été appliquées. Les mesures d'ordre environnemental ont été vaguement suivies. Les audits ont été produits
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	2	Le RAP n'a pas fait d'analyse économique à l'achèvement du projet et a plutôt validé très sommairement (en une phrase) celle effectuée à la réévaluation du projet en 2008, la majorité des autres composantes du projet n'étant pas achevées à l'achèvement du prêt FAD. le TRE se situe à un niveau de 16% par rapport à une prévision de 17%.
7. Adéquation globale de l'accessibilité des	3	Aucune incohérence dans

éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies)		les éléments de preuve fournis
8. Dans quelle mesure les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse)	3	Les enseignements tirés sont cohérents avec l'analyse fournie dans le RAP
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP	3	Le RAP est bien présenté et comporte les principales annexes. Les hypothèses et l'analyse économique sont suffisamment documentées
Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; OPEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	Le RAP a été fourni 3 mois après la clôture du projet
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	3	L'emprunteur a fourni sa version du RAP
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	Le RAP est conforme aux procédures de la Banque
*** Noté Elevé /exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		